



Règlement intérieur

Conditions d'inscription

Les activités de « En Piste ! » sont ouvertes à partir de 2 ans.

L'élève inscrit doit avoir l'âge minimum précisé pour chacune des disciplines, cours ou stages.

Les cotisations sont calculées en fonction du nombre d'heures de cours (soit 30 séances pour l'année, 3 à 5 séances pour les stages), et doivent être réglées impérativement le jour de l'inscription.

L'école se réserve le droit d'annuler un atelier (ou un stage), dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant

Equipements

Chaque élève est tenu d'avoir une tenue adéquate à la réalisation de l'activité, en conformité avec la demande des formateurs.

C'est-à-dire au minimum, une tenue sportive.

Le matériel est à disposition pendant les cours, mais la pratique de certaines spécialités peut nécessiter l'achat de matériel spécifique.

Le port de bijoux, montres, etc. est proscrit durant les cours et les cheveux longs doivent être attachés à cause de la gêne et des risques de blessure qu'ils représentent.

Modalité d'inscription

Une inscription n'est validée que lorsque nous avons reçu :

1. La fiche d'inscription dûment remplie et signée.
2. Le règlement de la totalité de l'activité.

L'association accepte les règlements par chèque libellé à l'ordre de l'association « En Piste », ou en espèces.

Une attestation de paiement pourra être éditée sur demande.

L'association se réserve le droit d'annuler un cours ou un stage, dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant. Dans ce cas, l'école remboursera l'intégralité des sommes versées.

Le dossier complet est à renvoyer à l'adresse suivante, **à utiliser uniquement pour les inscriptions** :

Association "En Piste !"
89 rue de Châtillon
35000 Rennes

Toute inscription suppose que vous avez lu et accepté le règlement intérieur de l'association.

Cours à l'année et stage

Pour la pratique les adhérents (ou les parents / tuteurs) doivent remplir la fiche décharge santé téléchargeable sur le site internet , ce document doit être remis dès le début de l'activité.

Séances d'essai : pour les cours à l'année et sous réserve de places disponibles, 2 séances d'essai gratuites peuvent être accordées mais pour des questions d'assurance, l'adhésion à l'école doit être préalablement réglée.

L'inscription vaut pour l'année scolaire entière (30 séances réparties sur l'année suivant le planning établi en début d'année).

Il sera effectué 10% de réduction à partir de la deuxième inscription d'une même famille : la première inscription est à régler au tarif normal, les inscriptions suivantes bénéficient de 10% de remise.

Aucun remboursement total ou partiel ne peut être envisagé sauf dans le cas d'une absence due à un accident survenu au sein des activités de « En Piste ! », et justifiée par un certificat médical. Un avoir sera dans ce cas accordé, à valoir sur une prestation future.

Pour les inscriptions à la saison suivante, la priorité est donnée pour les adhérents de l'année en cours. Les adhérents ont une semaine pour renouveler leurs inscriptions puis les inscriptions sont ouvertes à tous. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers (fiche + règlement) et non par ordre de pré-inscription.

Les élèves inscrits pour les cours à l'année bénéficient d'un tarif préférentiel sur les stages organisés par « En Piste ! ». Part non remboursables en cas de désistement : 40% du montant total du stage.

Tout stage entamé est dû dans sa totalité.

Respect des autres et du matériel

Aucune discrimination, de quelque ordre qu'elle soit ne sera admise à « En Piste ! », la priorité étant le respect de l'autre dans son intégralité.

La consommation d'alcool, de tabac (et autres) est strictement interdite dans l'enceinte de l'école.

Chaque élève doit se conformer à une utilisation rationnelle du lieu et des équipements à disposition pendant son cours. Ceux-ci ne doivent être utilisés qu'à l'usage exclusif pour lequel ils sont prévus. Tout contrevenant sera exclu du cours en question. Le matériel qui aura été détérioré à cause d'un usage volontairement inadapté sera facturé au contrevenant selon les tarifs en vigueur dans le commerce et le degré d'usure préalable.

Responsabilité

« En Piste ! » prend la responsabilité des élèves pendant les horaires de leur cours. La responsabilité de « En Piste ! » s'arrête à la fin du cours de l'élève, les enfants étant alors sous l'entière responsabilité de leurs parents, même si les parents ne sont pas présents à la fin du cours.

Informations et communication

« En Piste ! » diffuse les informations principalement par voie électronique : email et site internet www.en-piste.org. Des notes d'information écrites sont toutefois diffusées lors des cours par les intervenants.

Le planning annuel incluant les dates des cours, des stages et du spectacle de fin d'année est

disponible sur le site internet de l'association et affiché à l'entrée de la salle sur le panneaux d'affichage dans le couloir.

Pour toute question d'ordre pédagogique ou toute autre question liée à la pratique des arts du cirque, les parents peuvent solliciter les intervenants au début et à la fin des cours.

Pour toutes les questions d'ordre administratif les parents peuvent envoyer un email aux membres du bureau à l'adresse de l'association enpiste.cirque@gmail.com, ou envoyer un courrier aux membres du bureau au siège de l'association (119 rue de Clairville 35510 Cesson-Sévigné).

« En Piste ! » étant une association, l'Assemblée Générale organisée tous les ans en début de saison reste un lieu privilégié d'échange sur les projets et les activités de l'association.

Spectacles

Le spectacle de fin d'année, ainsi que toutes les autres manifestations organisées dans le but d'être données en public n'ont aucun caractère obligatoire, toutefois, l'engagement pris par l'élève pour participer à l'un ou l'autre des ces évènements le met obligatoirement dans l'obligation de respecter les règles établies à l'avance (répétitions).

Stages

Les stagiaires sont soumis au même règlement que pour les cours réguliers. La préinscription pour un stage peut s'effectuer par téléphone ou par internet. Cependant, l'inscription n'est définitive qu'à la réception du règlement de la prestation.

Droit à l'image

L'adhésion aux activités de l'école « En Piste ! » implique de la part de l'adhérent ou de son représentant légal (parent ou tuteur), de donner l'autorisation à « En Piste ! » d'utiliser les images où il apparaît dans le cadre de l'école de cirque de Cesson-Sévigné.

Ces images resteront acquises à « En Piste ! » définitivement et sans aucun paiement individuel. En étant propriétaire, l'école reste libre d'en disposer pour toute utilisation ultérieure dans le cadre de sa communication générale.

Santé

L'adhérent ou le responsable légal pour un mineur doit nous prévenir lors de l'inscription en cas de problème particulier (allergie, asthme, diabète, épilepsie, etc ...).

Pour les inscriptions en ligne mettre ces informations dans le champ « Commentaires ».

Nota : Aucun traitement médical ne sera administré par l'école ni par aucun des membres de l'encadrement.

L'adhésion aux activités de l'école « En Piste ! » implique de la part de l'adhérent ou de son représentant légal (parent ou tuteur), de donner l'autorisation à « En Piste ! » de prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Cause d'exclusion totale ou partielle

Tromperie : si l'âge ou le niveau du participant ne correspond pas au cours choisi, « En Piste ! » se réserve le droit de le changer de cours. Dans ce cas, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Absence de fiche décharge santé : « En Piste ! » peut interdire l'accès au cours au pratiquant tant que la fiche décharge santé n'est pas fourni, dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.

Non respect des horaires : chaque élève est prié de respecter les horaires des cours, sous peine d'exclusion, s'il devient coutumier du fait.

Tenue inadaptée : si les consignes pour la tenue ou les règles d'hygiène ne sont pas respectées.

Le vol.